

Expansion du réseau de transport en Minganie

## **Raccordement du complexe de la Romaine**

---

---

Réponses aux questions complémentaires du 18 mai 2010



# Table des matières

<b>1</b>	<b>Le déboisement :</b> .....	<b>5</b>
	■ QC-10 .....	5
	■ QC-11 .....	5
	■ QC-12 .....	6
<b>2</b>	<b>Les émissions de GES :</b> .....	<b>6</b>
	■ QC-13 .....	6
	■ QC-14 .....	6



# 1 Le déboisement :

## ■ QC-10

Considérant que depuis l'étude d'impact le promoteur possède une meilleure connaissance des volumes des bois marchands, en lien avec le tableau sur le transport du bois (DA2, p. 5); pourriez-vous nous présenter ces volumes ? Pourriez-vous estimer le volume de bois qui sera éliminé, y compris les débris de coupe ? Quels moyens Hydro-Québec entend-elle mettre en place pour éliminer ce volume de bois non récupéré ?

### Réponse

Dans le cas des lignes du raccordement sud, le volume de forêt productive, incluant les peuplements résineux comme les peuplements feuillus, est estimé à 168 600 m<sup>3</sup>. De ce volume, on estime de façon préliminaire, et avant une entente avec le MRNF sur la question, qu'un volume de résineux de 95 000 m<sup>3</sup> pourrait être récupéré. Les volumes de bois de dimensions marchandes à éliminer sont donc de 73 600 m<sup>3</sup>. En ce qui concerne le volume de matière ligneuse résiduelle à éliminer, celui-ci est impossible à déterminer avec précision pour le moment.

Trois moyens seront considérés pour l'élimination des débris de coupe, soit le brûlage, le déchiquetage ou la mise à la disposition de bois de chauffage dans les milieux les plus accessibles.

## ■ QC-11

Compte tenu du fait que le promoteur devra soumettre au MRFN un plan de récupération du bois, pourriez-vous nous présenter une étude de marché afin de préciser les coûts maximaux pour la récolte du bois marchand, en lien avec la capacité des filières de récupération du bois et la conjoncture actuelle du marché ?

### Réponse

À l'heure actuelle, Hydro-Québec négocie depuis 2009 les coûts de récupération du bois du réservoir de la Romaine-2 avec des représentants de l'industrie locale et espère arriver bientôt à une entente. Dans ce contexte, il n'est pas possible de fournir de coûts maximaux pour la récolte du bois marchand. Par ailleurs, cet exercice n'est pas encore démarré pour le projet du raccordement, tel que déjà précisé, et sera certainement tributaire du résultat des négociations actuelles adapté au contexte des lignes.

## ■ QC-12

Afin de maximiser la récupération du bois dans la partie ouest du corridor nord, le promoteur pourrait-il utiliser le transport ferroviaire, les chemins quatre saisons et les voies de contournement, sachant que ces moyens de transport seront déjà utilisés pour la construction des lignes ?

### **Réponse**

Ces avenues seront effectivement examinées avec attention dans le futur, soit après l'inventaire forestier détaillé des volumes de bois marchands présents dans le corridor nord, qui sera réalisé en 2014, avant le début du déboisement, dont le démarrage est prévu au printemps 2015.

## **2 Les émissions de GES :**

## ■ QC-13

Considérant que les émissions de gaz à effet de serre engendrés par le déboisement des emprises n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact, qu'il y aura une perte des puits de carbone engendrée par le déboisement des emprises et qu'une partie du bois dans le corridor nord ne sera pas récupéré; comment le promoteur évalue-t-il ces impacts à l'égard du plan d'action sur les changements climatiques du Québec et de son bilan total de GES ?

### **Réponse**

L'étude d'impact fait état des gaz à effet de serre liés au déboisement et à la construction des lignes et des postes qui font partie du raccordement de la Romaine (voir pages 7-94 à 7-97 du volume 2 de l'étude d'impact). La construction du raccordement de la Romaine générera, sur une période de 10 ans, quelque 53 000 tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent, liées à la consommation de JET-B, de diesel, de propane, d'essence, etc. Ce calcul fait état de la production de GES tant pendant le déboisement que pendant la construction. Il considère la consommation de carburant estimée sur les chantiers, pour déboiser les lignes de même que celui consommé pour le transport du bois. Ces émissions équivalent à 0,06% de la production annuelle totale de GES au Québec, mais étalée sur 10 ans. Les émissions québécoises équivalaient, en 2006, à 84 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent. Les émissions de GES émises pendant le déboisement des emprises sont donc non significatives.

Hydro-Québec désire également rappeler que grâce à l'hydroélectricité, le Québec a le plus faible taux de GES par individu au Canada. Hydro-Québec produit 30% de l'électricité au Canada mais seulement 1,5% des émissions canadiennes produites par les producteurs d'électricité. La production de GES sur les chantiers d'Hydro-Québec contribuent pour une part infime des émissions que produisent ses activités.

Les émissions totales de GES au Québec sont principalement générées par le transport routier et par l'industrie. En ce sens, l'entreprise a un objectif de réduction de ses émissions liées à son parc de véhicules, qui constitue, avec les centrales thermiques, sa principale source de production de GES. Ainsi, en 2009, Hydro-Québec a diminué ses émissions de CO<sub>2</sub> liées à son parc de véhicules de 1 833 tonnes par rapport à 2005, et ce, malgré l'augmentation du nombre de véhicules.

Enfin, le déboisement et l'entretien d'une emprise de ligne consistent à éliminer une partie de la végétation arborescente pour en favoriser la colonisation par des espèces arbustives. La perte de puits de carbone dans une emprise de ligne, telle qu'évoquée dans la question, n'est donc pas totale, puisque la végétation arbustive est tolérée dans les emprises.

À titre informatif, nous tenons à préciser que des recherches sont actuellement en cours par des universitaires pour déterminer si la forêt boréale est réellement un puits de carbone lorsqu'on considère le cycle complet incluant les feux de forêts et l'effet des insectes.

## ■ QC-14

Pourriez-vous documenter les impacts à l'égard des émissions de GES et de l'environnement des moyens de gestion du bois non récupéré envisagés par Hydro-Québec ?

### **Réponse**

Il s'agit d'un calcul impossible à fournir puisque le volume précis de bois marchand qui sera récupéré n'a pas encore été convenu avec le MRNF et que le(s) mode(s) de gestion des débris ligneux qui seront retenus, tant au nord qu'au sud ne sont pas encore définis. Le total des emprises des lignes du projet couvre une superficie de quelque 3 500 hectares de végétation. Cette superficie représente une infime partie de la forêt québécoise. En ce sens, les impacts du brûlage ou du déchetage sur le bilan des émissions québécoises de GES, répartis sur une dizaine d'années, ne seront donc pas significatifs.